

Restauration du littoral de l'Hermitage - Les Bains - Saint-Paul

PRIX COUP DE CŒUR DU JURY 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : ville de Saint-Paul
- **Services de la collectivité associés** : Service Biodiversité et paysages ; Service Développement Durable, Direction Infrastructures ; Pôle aménagement et Economie ; Service Communication
- **Budget** : 3 493 148 €
- **Partenaires financiers** : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- **Partenaires techniques** : Paysagiste Yann Ciret ; Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) ; Région Réunion ; Département de La Réunion ; Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion (DEAL) ; Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) ; Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM) ; Office de tourisme de l'Ouest.
- **Date de début du projet** : 01/01/2018
- **Date de fin** : 01/01/2022



OBJECTIFS

La frange boisée du littoral de l'Hermitage les Bains constitue une des dernières plages de sable corallien de l'île de La Réunion et est également le site côtier le plus fréquenté de l'île. Cette pression anthropique conduit à une forte érosion de la plage et la hausse prévue du niveau marin, liée au réchauffement climatique, ne fera qu'aggraver ce phénomène. Les objectifs du projet de restauration du littoral de l'Hermitage les Bains sont :

- lutter contre l'érosion du haut de plage par une végétalisation spécifique en espèces endémiques et indigènes. Les systèmes racinaires dénudés des filaos (*Casuarina equisetifolia*) qui bordent le littoral frappent l'œil et signent le constat d'échec de ces anciennes plantations destinées d'abord à fournir du bois de chauffe au petit train qui desservait le littoral puis à limiter l'érosion de la plage.. En effet, leurs racines qui s'enfoncent à la verticale, font obstacle aux vagues qui se cassent sur les arbres. Avec toute leur énergie cinétique, elles emportent le sable créant une différence de niveau qui ne cesse de s'accroître. Le profil en travers de la plage qui devrait être progressif est modifié avec un effet de rupture nette en escalier au niveau des arbres.
- restaurer l'arrière plage pour tenter de recréer une continuité écologique et paysagère et aboutir à une forêt plus riche en biodiversité végétale et animale. Actuellement, sous les filaos, la biodiversité est restreinte, leur acidité limite les strates végétales herbacées et arbustives.
- diminuer les impacts des activités humaines sur l'environnement ;
- intégrer et sensibiliser la population aux enjeux liés à la préservation de la plage. Les filaos qui donnent leur nom à cette plage, font l'objet d'un attachement fort des riverains et usagers. Ils

procurent l'ombre indispensable aux populaires pique-niques des dimanches et des fêtes. Une concertation citoyenne a été lancée afin de répondre aux attentes de la population et de les sensibiliser à une progressive suppression des filaos ;

- la préservation de la plage ainsi que la restauration de ses fonctions écologiques doivent permettre de protéger le littoral de l'aléa submersion marine exacerbé par les modifications du climat. Ce projet est inscrit au PLU ainsi qu'au Plan Air Energie climat territorial.

MESURES MISES EN ŒUVRE

De façon à préserver la plage de l'érosion tout en intégrant l'attrait touristique et récréatif de cet endroit unique à La Réunion, les mesures mises en œuvre sont :

- la restauration du haut de plage par la plantation d'une pelouse halophile et d'espèces endémiques et indigènes qui contribuent à limiter l'érosion de la plage et peuvent constituer un lieu de ponte pour les tortues marines ;
- l'intégration d'une séquence arbustive discontinue dans le boisement à Filaos à haute valeur patrimoniale mais quasi monospécifique dans l'arrière plage ;
- la mise en place de voies de déplacements doux et l'amélioration de l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite sur le site ;
- la requalification de l'actuel schéma de circulation et de stationnement ; restriction de la circulation motorisée (hors services et secours) et recul des stationnements ;
- l'intégration du linéaire le plus en arrière de la plage au sentier littoral qui couvre tout le littoral de la commune de Saint-Paul ;
- l'aménagement de zones de transition, de pôles d'accueil, d'axes de liaison visant à canaliser la circulation des usagers pour diminuer les impacts des activités humaines sur l'environnement ;
- la mise en place d'une signalétique pour sensibiliser le public à la protection de l'environnement.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

La bande littorale est un écosystème dont l'intégrité est interdépendante de celle du récif corallien frangeant qui lui est associé. En effet, l'érosion des plages est directement liée à une moindre production de matière solide, laquelle est assurée par la barrière corallienne. Une plage fonctionnelle témoigne d'un récif en bonne santé et vice versa. Abritant plus de 50 % des habitats coralliens typiques de l'île où ne vivent pas moins de 209 espèces remarquables, la commune de Saint-Paul occupe une place forte dans la préservation de cet écosystème marin protégé à l'échelle internationale. Les eaux côtières de la commune sont également fréquentées par deux espèces de tortues marines qui y accomplissent une bonne partie de leur cycle biologique. Une plage préservée offre un milieu favorable à ces animaux menacés d'extinction.

Le projet de restauration de la plage ne peut que favoriser l'épanouissement de ces espèces inféodées aux récifs ainsi que celles qui vivent dans le sable corallien de la plage. Une diversification des espèces végétales peut quant à elle favoriser les populations d'oiseaux et de chiroptères qui nichent dans les boisements. L'accompagnement et la sensibilisation des citoyens tout au long du projet à la fragilité de ces écosystèmes coralliens et littoraux devraient participer à leur protection, notamment à une meilleure gestion des déchets.

Liens utiles

[En savoir plus](#)

Contact

Naïla Doyard, chargée d'opération Patrimoine arboré et Trame Verte et Bleue.

naila.doyard@mairie-saintpaul.fr

06 93 01 91 04